

DEC15/2024

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 30 octobre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 30 octobre 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 15/2024 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2024**

Bruxelles, le 25 octobre 2024
(OR. en)

14947/24

FIN 948

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	25 octobre 2024
Destinataire:	Monsieur Péter Benő BANAI, président du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	DEC 15/2024
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 15/2024 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2024

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 15/2024.

p.j.: DEC 15/2024



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 25/10/2024

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2024
SECTION III - COMMISSION TITRES: 08, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 15/2024

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3002 Réserves pour les dépenses opérationnelles

ARTICLE - 30 02 02 Crédits dissociés	CE	-16 992 434,00
--------------------------------------	----	----------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0805 Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) et organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)

ARTICLE - 08 05 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers	CE	16 992 434,00
--	----	---------------

Le présent virement prévoit le transfert d'un montant de 16 992 434 EUR en crédits d'engagement de la ligne de réserve (30 02 02 00) vers la ligne opérationnelle (08 05 01) pour les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD). Ce montant servira à couvrir la contrepartie financière relative à un nouveau protocole au titre de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'UE et le Groenland, qui entrera en application à titre provisoire en décembre 2024. La proposition de la Commission relative à la signature d'un nouveau protocole [COM(2024) 481] a été adoptée le 17 octobre 2024. La décision du Conseil relative à la signature du nouveau protocole devrait être adoptée en décembre 2024.

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 02 02 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 15/10/2024

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	90 136 376,00
2 Virements	-33 533 359,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	56 603 017,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	56 603 017,00
6 Prélèvement proposé	16 992 434,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	39 610 583,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	18,85 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 15/10/2024	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément au point 20 de l'accord interinstitutionnel sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, les montants inscrits au budget pour de nouveaux accords de pêche ou pour le renouvellement d'accords de pêche qui entrent en vigueur après le 1^{er} janvier de l'exercice concerné sont mis en réserve.

Il est proposé de virer un montant de 17 millions d'EUR en crédits d'engagement à partir de cette réserve vers la ligne opérationnelle 08 05 01 afin d'honorer les obligations financières découlant d'un nouveau protocole de mise en œuvre des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) qui doit être conclu avec le Groenland.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

08 05 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 15/10/2024

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	89 881 754,00
2 Virements	16 972 823,37
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	<u>106 854 577,37</u>
4 Crédits déjà utilisés	106 550 154,00
5 Crédits disponibles (3-4)	304 423,37
6 Renforcement demandé	16 992 434,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	17 296 857,37
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	18,91 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 15/10/2024	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Il est nécessaire de renforcer la ligne opérationnelle de 17 millions d'EUR en crédits d'engagement afin d'honorer les obligations financières pour l'année 2024 découlant du nouveau protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et le Groenland (2024-2029).

À la suite de la proposition COM(2024) 481 de la Commission du 17 octobre 2024, le Conseil devrait marquer son accord sur la signature et l'application provisoire du protocole de mise en œuvre en décembre 2024. Il est prévu que le protocole de mise en œuvre soit signé par les deux parties en décembre et entre en application à titre provisoire dès sa signature. Le premier paiement relatif à l'accès est exigible au plus tard le 30 juin 2025.

ANNEX

Transfers from the reserves for operational expenditure - Differentiated Appropriations on 17/10/2024

Transfer Ref	Submission date	Content	Commitment Appropriations (in EUR)	Payment Appropriations (in EUR)
		Voted budget	90 136 376,00	61 071 376,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>66 850 000,00</i>	<i>38 250 000,00</i>
		Total already released	40.129.376,00	35.164.376,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>17.000.000,00</i>	<i>12.500.000,00</i>
		Total available for release	50.007.000,00	25.907.000,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>49.850.000,00</i>	<i>25.750.000,00</i>
DEC 15/2024	[17-10-2024]	Mobilisation SFPA for Greenland	16.992.434,00	0,00
		Remainder	33.014.566,00	25.907.000,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>32.857.566,00</i>	<i>25.750.000,00</i>